

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### **Définition, Elaboration et Mise en œuvre d'un Plan de Gestion et d'Investissement pour les espaces intérieurs du Presbytère du Complexe de Sainte Croix à Tunis à valoir sur le « Fonds de coordination et gestion programmes » financé par AICS Tunis**

#### **1. Référence**

TUNIS/AID010990/2022/2

#### **2. Procédure**

Simplifiée au sens des PRAG (guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne). Sur la base des candidatures reçues, seulement les candidats éligibles seront invités à présenter une offre pour ce marché. Au moins 3 candidats seront invités à la procédure. Si les manifestations d'intérêt reçues seront plus que 3, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de sélectionner les 3 meilleurs candidats selon les critères de sélection décrits ci-dessous au point 14. Au cas où les manifestations d'intérêt reçues seront inférieures à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à la sélection des candidatures éligibles même si au nombre inférieur de 3 ou d'inviter d'autres opérateurs économiques à la procédure simplifiée jusqu'à atteindre 3 opérateurs.

#### **3. Intitulé du programme**

Fonds de coordination et gestion programmes AID 10990

#### **4. Financement**

Les services objets du présent avis à manifestation d'intérêt sont financés par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement - Siège de Tunis à valoir sur le Fonds de coordination et gestion programmes) gérés par l'AICS Tunis (AID N°10990) ».

#### **5. Pouvoir adjudicateur**

L'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) - Siège de Tunis

#### **6. Type de marché**

Services

#### **7. Prix du marché**

Marché à prix forfaitaire.

#### **8. Description du marché**

Dans le cadre des relations bilatérales entre la Tunisie et l'Italie, cette dernière a financé depuis l'an 2000 une initiative qui vise à restaurer le **Complexe de Sainte Croix, composé par l'Église et le**

• TUNISIA, LIBIA, ALGERIA E MAROCCO – TUNISI

1, Rue de Florence, Mutuelville, 1002  
Tunisi – Tunisia  
Tel. 00216– 71 893 321  
E-mail: [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)  
<https://tunisi.aics.gov.it/>

**Presbytère**, situé dans la Médina de Tunis. Ce projet a pour but de contribuer à la stratégie de réorganisation urbaine, lancée en 1999 par la Municipalité de Tunis, qui envisage la reconversion des espaces architecturaux ayant perdu leur fonction originale, dans des environnements adaptés pour des activités d'intérêt artistique et culturel. La Coopération italienne a notamment contribué à une phase préliminaire et à une première phase de restauration du Presbytère de Sainte Croix respectivement à travers la contribution volontaire du Gouvernement italien à l'UNESCO et par le biais d'un don bilatéral et la formulation du projet « Restauration et réhabilitation du Presbytère de Sainte Croix dans le Centre méditerranéen des arts appliqués ». En octobre 2017, les travaux de restauration du Presbytère ont été achevés et depuis mars 2019, date de son inauguration, il est devenu un centre culturel toujours ouvert pour les visiteurs de la Médina. En 2017, à la suite d'une demande du côté tunisien, la restauration de l'Église adjacente au Presbytère a également été intégrée au Projet grâce à un don supplémentaire. Les travaux de restructuration de l'Église ont démarré en octobre 2019. Le budget global engagé dans le Projet de la part italienne est à la hauteur de 1.210.388,00 euro dont la gestion est confiée à la Municipalité de Tunis qui peut compter sur l'appui technique de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

Dans le contexte du but ultime de ce projet, à savoir la création du Centre méditerranéen des arts appliqués, et dans l'atteinte du **Résultat n. 6** du Projet qui prévoit « la définition de la politique culturelle du centre et l'élaboration d'un plan de gestion artistique/administratif pour le Centre méditerranéen des arts appliqués», **l'objectif du marché est la définition et l'élaboration d'un plan de gestion et investissement pour la mise en valeur du Presbytère du Complexe de Sainte Croix dans un incubateur d'art (Phase 1), et la mise en œuvre dudit plan de gestion et investissement (Phase 2).** AICS Tunis contribuera avec ses fonds d'assistance technique (à la hauteur du montant indiqué dans le point 9. Budget maximal) à couvrir les coûts du marché en objet.

## 9. Budget maximal

98.000,00 EUR hors TVA

## 10. Date prévue pour l'invitation à soumettre l'offre

Mai 2022. La période prévue de mise en œuvre des activités est de maximum 20 mois (entre mai 2022 et décembre 2023).

## 11. Informations additionnelles

La participation est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne ou dans un pays ou sur un territoire des régions couvertes et/ou autorisées par l'instrument européen de voisinage<sup>1</sup>.

## 12. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans

<sup>1</sup> Les 16 partenaires de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) sont les suivants : pour IEV Sud Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie (actuellement suspendue en raison de la situation politique dans le pays), Tunisie et pour IEV Est Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine.

## • TUNISIA, LIBIA, ALGERIA E MAROCCO – TUNISI

1, Rue de Florence, Mutuelville, 1002  
Tunisi – Tunisia  
Tel. 00216– 71 893 321  
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it  
<https://tunisi.aics.gov.it/>

le bordereau de soumission annexé au présent avis) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

### 13. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé.

### 14. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une manifestation d'intérêt est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

#### 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit prouver que ses capacités économiques et financières sont appropriées pour l'exécution du projet ; il doit, sous peine d'exclusion, prouver d'avoir réalisé au cours des cinq dernières années un chiffre global d'affaires moyen au moins égal au prix du montant du budget maximal du présent Avis (Réf Point 9. Budget Maximal).

Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq derniers exercices clos.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire En considérant les restrictions de mouvement et de travail déterminés par la pandémie de COVID-19 (notamment durant les années 2020-2021), la période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq années précédant la date limite de soumission (de 2017 à 2022). Le soumissionnaire devra prouver d'avoir **au moins 3 expériences de travail en tant que consultant/fournisseur de services dans des domaines en rapport avec le présent marché, à savoir Assistance Technique spécialisé dans le domaine du patrimoine culturel et de la culture, définition des plans/projets de mise en valeur du patrimoine culturel.**

3) Capacité technique du soumissionnaire En considérant les restrictions de mouvement et de travail déterminés par la pandémie de COVID-19 (notamment durant les années 2020-2021), la période de référence qui sera prise en compte correspond aux **cinq années précédant la date limite de soumission** (de 2017 à 2022). Le soumissionnaire doit prouver que, **dans les cinq années qui précèdent :**

- i) il a **exécuté au moins un projet de définition d'un plan de mise en valeur similaire à celle du présent avis de manifestation d'intérêt (réutilisation d'un bâtiment culturel ou valorisation d'un site culturel) dans un pays de la région MENA<sup>2</sup>-Méditerranée ;**

<sup>2</sup> Les Pays de la région MENA sont considérés les suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Autorité Palestinienne, Bahreïn, Djibouti, Émirats

- ii) il a fourni des **services** dans le cadre d'**au moins un (1) marché dont le budget était équivalent à celui du présent marché** dans les **domaines de la mise en valeur du patrimoine culturel en Tunisie ou dans un Pays de la région MENA-Méditerranée**.<sup>3</sup>

#### Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si le soumissionnaire s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant, aux côtés des documents concernant l'appel de manifestation d'intérêt, un document par lequel lesdites entités s'engagent à mettre lesdites ressources à sa disposition. Lesdites entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que le soumissionnaire qui fait appel à elles. **Aux fins de la présente soumission de manifestation d'intérêt, les données relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables doivent figurer dans un document séparé.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

**Le pouvoir adjudicateur considèrera l'expérience cumulative du consortium (membres + chef de file) comme expérience demandé.**

### 15. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est le 11 avril 2022 à 16h00.

---

Arabes Unis, Égypte, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Kuwait, Liban, Libye, Malta, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Syrie, Tunisie, Yémen.

<sup>3</sup> Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture de contrat et une résiliation par le pouvoir adjudicateur ne peut pas être utilisée comme référence. Cela vaut également pour l'expérience antérieure des experts requis dans le cadre d'un marché de services à prix unitaires. Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si le soumissionnaire s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre, les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

• TUNISIA, LIBIA, ALGERIA E MAROCCO – TUNISI

1, Rue de Florence, Mutuelville, 1002  
Tunisi – Tunisia  
Tel. 00216– 71 893 321  
E-mail: [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)  
<https://tunisi.aics.gov.it/>

Les manifestations d'intérêt envoyé après la date susmentionnée ne seront pas prises en compte.

#### **16. Présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir**

Le soumissionnaire doit soumettre les documents suivants :

1. **Présentation générale du soumissionnaire/consortium (max 2 pages) ;**
2. **Formulaire de soumission en Annexe 1 au présent avis, signé et cacheté.**

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission pour les procédures simplifiées, dont le format (annexé) et **les instructions doivent être strictement respectés.**

**Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par la poste, par messagerie ou en main propre directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur à :**

**AICS Tunis, Rue de Florence 1, Mutuelville, 1082 Tunis, Tunisie.**

#### **17. Langue de travail**

Le **français** sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

#### **18. Base juridique**

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure

• **TUNISIA, LIBIA, ALGERIA E MAROCCO – TUNISI**

1, Rue de Florence, Mutuelville, 1002  
Tunisi – Tunisia  
Tel. 00216– 71 893 321  
E-mail: [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it)  
<https://tunisi.aics.gov.it/>